

Association intermédiaire

BILAN DE GESTION

Exercice 2024

Le résultat de cette activité s'élève à **+ 19 471 €** (rappel du prévisionnel – 12 794 €)

AI : les charges

- Les achats baissent de 16% essentiellement par la baisse de l'électricité,
- Autres achats externes baissent de 3%
- Les services extérieurs augmentent de 4 % :
 - Seule variation importante : les frais pédagogiques de formation dont une prise en charge vient compenser l'impact

Focus formation

	Heures	cout péda	frais de salaire	OPCO	OPCO PIC IAE	Aide aux poste	Reste à charge
Personnel en insertion	238	4356	3501	4356	858	236	2407
Personnel permanent	17,5	686	574*				1260

*Hors salarié
FSE

- A noter dans ce chapitre, mais sans variation importante :
 - Frais d'honoraire avocat (cours d'appel et médiation) : 3 611 €
- Les charges de personnel 90% du budget :
 - Les charges des personnels mis à disposition représentent 60% du budget total et sont en hausse de 14 % du fait de l'augmentation de l'activité.
 - Les charges des personnels des permanents sont stables et inférieures au prévisionnel à noter :
 - Une variation "provision congé payé" en augmentation, montre la difficulté de l'équipe à prendre ses congés sans mettre en difficulté le service.
 - L'arrêt longue maladie du titulaire du poste d'accueil (octobre 2023) remplacé partiellement (les matins). En compensation une prise en charge par la prévoyance du maintien de salaire, soumis à cotisation. Le remplacement en CDD génère une provision pour l'indemnité de précarité
 - Modification de l'affectation du temps d'accueil du PAE vers l'AI, à raison d'une heure par jour
- Pertes sur créances irrécouvrables : -100%, pas de perte enregistrée, seulement un client douteux avec un échéancier en place qui devrait apurer sa dette.
- Charges exceptionnelles en hausse : + 2400 :
 - Reprise d'un produit exceptionnel de 2022 sur un règlement double client.
 - Ajustement de cotisations de retraite de 2021 et 2022.
 - Perte provision subvention PLIE 2022-2023 (arbitrage sur le décompte des temps effectifs et théoriques).
- Valeur net comptable correspond à la part de l'effort à la construction remboursée en 2024 (cette charge est compensée par des produits exceptionnels du même montant).
- Dotations aux amortissements : -10%, fin d'amortissement de matériel acquis en 2021.
- Dotations pour risques et charges : -6 %, cf provision 2023 par suite du jugement en prud'homme 4 224 €. En 2024 ; provision retraite 4 138 € et perte en capital de placements long terme 4 930 € (ces placements échoient en 2027et continuent à rapporter des intérêts).
- Impôt sur les sociétés : il est dû sur les intérêts financiers en hausse des placements.

AI : les produits

- Chiffre d'affaires en hausse de 12 % notamment sur
 - . Les associations : +60% (SELEA -LE TEMPS DU REGARD- OGEC- COLLEGE PRIVE- ASKORIA).
 - . Les collectivités : +6% (SYRENOR-MAIRIES), à noter la participation à la mise sous plis avec la préfecture pour les élections 2024.
 - . Les particuliers : +27%En valeurs, la proportion des collectivités reste prépondérante : 72%.
- Le montant des cotisations : -7%.
- Les subventions : **+48%** :
 - PLIE : en hausse +13%, nouvelle convention 2024-2025 : un conventionnement unique AI-ACI. La répartition est proposée au prorata du nombre de personnes accompagnées, les participants de l'AI sont valorisés à 70% pour compenser le temps du suivi de contrat salarié (cf point annexe).
 - DREETS aides aux postes proportionnelles à l'activité, en hausse : +11,5 % pour rappel le montant de l'aide aux postes en AI est de 1588 € pour 1 607 heures.
 - Rennes Métropole : stable
 - **FDI SEVE EMPLOI** 20 000 € cette action menée en 2024, est développée dans le rapport d'activité, a un caractère exceptionnel. Elle est financée par la DREETS
 - **EQUILIBRE EMPLOI** 3 500 € Cette action menée en 2023 et 2024, émane d'une convention de sous-traitance avec le COORACE qui est conventionné avec le département, sur ce dispositif, au profit des bénéficiaires du RSA
- Dons : le président, le vice-président et une bénévole (Français) valorisent en dons leurs frais de déplacement (opération neutralisée).
- Les produits financiers sont en hausse par l'augmentation des réserves (cumul des exercices et provision) et des taux d'intérêts.
- Produits exceptionnels en baisse de 100% :
 - Conférer exercice 2023 (ADIS INTERIM et AGEFOS).
 - Remboursement d'assurance d'assistance juridique sur des factures de 2023.
 - Subvention équilibre emploi de 2023 non enregistré sur l'exercice précédent 5 765 €.
- Transfert de charge -95% :
 - Remboursement des formations prises en charge par l'OPCO : +315%.
 - Une partie de prévoyance pour maintien de salaire sur salaire brut et prise en charge de salaire de formation.

AI 2025 en cours

- Pour l'équilibre, le niveau d'activité doit atteindre 32 000, mais au regard de l'activité des premiers mois un objectif de 30 000 heures est envisagé.
- Renouvellement de la démarche SEVE EMPLOI 2 uniquement pour 2025 (20 000 €).
- Diminution de la subvention RENNES METROPOLE (7 200 € contre 9 000 en 2024)
- Renouvellement du dispositif Equilibre Emploi incertain mais intégré au prévisionnel pour 3 000 € comme en 2024.
- Formations de 3 agents pour le Syrenor. Cette formation programmée depuis 2024, ne pourra pas bénéficier de prise en charge ni des salaires ni des coûts pédagogiques. Avec le retard de la loi de finances, les OPCO ont gelé les demandes de prise en charge jusqu'en mars et il n'y a pas de rétroactivité possible. Les formations prévues en février n'auront donc pas de prise en charge. Les 3 agents devaient être embauchés en direct en mars, seuls 2 le seront.

Annexe information trésorerie

Au 31 décembre 2024 les subventions restantes à recevoir pour l'activité AI étaient de :

Origine de la convention	Montant
FSE PLIE AI 2022	7 759 €
FSE PLIE AI 2023	12 500 €
FSE PLIE AI 2024	14 245 €
FDI SEVE 2024	12 000 €
RENNES METROPOLE	2 700 €
COMMUNE	215 €
TOTAL	51 660 €

Ces attentes de trésorerie ne mettent, pour l'instant, pas en difficulté l'association qui prend sur ses réserves.

Annexe répartition subvention PLIE conventionnement unique AI-ACI

Proposition clé répartition SUBVENTION PLIE AI -ACI 2024 (une seule convention pour les 3 SIAE)

Nombre de salariés accompagnés AI/ACI

	Nbre de salariés	Nbre valorisé	Répartition
Salariés AI valorisés à 70%	35	24,5	33,79%
ACI	48	48	66,21%
total	83	72,5	100%

BUDGET AI

29 441 hrs 32 544 hrs 30 000 hrs

	BUDGET AI	2023	2024	2025
60	Total des achats	4 781,69	4 037,42	3 545,00
61	autres charges externes	22 678,72	22 064,06	23 015,00
62	autres services extérieurs	29 493,46	30 784,29	32 817,00
63	impôts, taxes			
64	total des charges de personnels en insertion	433 393,27	493 474,92	465 027,11
64	Autres personnels			
64	Total des charges des équipes d'encadrement	263 577,90	269 885,64	283 255,00
647	Autres charges de personnel	2 233,99	2 033,19	2 200,00
654	Pertes sur créances	3 291,56	0,00	
668	Charges financières	177,11	250,97	210,00
671	Charges exceptionnelles	1 038,85	3 497,62	
675	valeur net comptable des actifs cédés	50,00	11 346,87	
68	Dotations amortissements et provisions	12 000,66	11 077,61	5 723,00
69	Impôt sur les sociétés	1 281,74	2 085,12	1 520,00
6	TOTAL DES CHARGES	773 998,95	850 537,71	817 312,11

70	Total des ventes	644 501,29	725 577,82	682 238,30
708	Total des cotisations et activités annexes	543,00	504,00	516,00
71	variation des encours			
740	SUBVENTIONS EXPLOITATION	74 168,78	103 470,37	103 700,00
	Communes	9 293,00	9 371,48	9 400,00
	Rennes Métropole	9 000,00	9 000,00	7 200,00
	PLIE /FSE	25 000,00	27 672,00	29 500,00
	Conseil Départemental			
	Conseil Régional			
	DREETS aides aux postes	30 875,78	34 426,89	34 600,00
	DREETS (FDI ou FSE)		20 000,00	20 000,00
	Autres subventions		3 000,00	3 000,00
750	dons	4 204,00	2 825,00	2 000,00
768	Produits financiers	6 291,91	9 592,61	7 400,00
771	Produits exceptionnels	13 385,83	6 680,29	
775	Produits de cession d'actif	50,00	11 346,87	
777	Quote part subvention investissement	582,26	498,14	90,00
780	Reprise de provisions			
79	Transfert de charges	1 320,88	9 514,14	2 700,00
7	TOTAL DES PRODUITS	745 047,95	870 009,24	798 644,30

SOLDES	-28 951,00	19 471,53	-18 667,81
---------------	-------------------	------------------	-------------------